



Ai je le droit de passé en voiture

Par **Clarisseriviere**, le **16/06/2019** à **18:18**

J'ai eu avec mes parents une maison qu'on a divisé en 2 pour qu'on puisse y vivre chacun de son côté .

Mes parents on leur entrée mais moi j'emprunte le chemin de mon frère.

A t'il le droit de m'empêcher d'emprunter son chemin ?

Et je précise impossible de passé chez mes parents ... sinon je l'aurais fait

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **Visiteur**, le **16/06/2019** à **19:10**

Merci de respecter les CGU du site...

BONJOUR !!!

Impossible de vous répondre sans connaître les lieux.

Si vraiment aucun autre accès n'existe, ni moyen autre de stationnement, vous pouvez bénéficier d'un droit de passage officiel...

Lien. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2040>

Par **janus2fr**, le **17/06/2019** à **06:55**

[quote]

Mes parents on leur entrée mais moi j'emprunte le chemin de mon frère.

[/quote]

Bonjour,

Votre exposé est incompréhensible, il faudrait donner plus de renseignements. Vous parlez d'une maison divisée en 2 entre vous et vos parents et tout à coup apparait votre frère ! Pour nous, qui ne connaissons rien du dossier, on ne voit pas le rapport...